

EssencePure



Les Acides Gras EPA et DHA contribuent au bon fonctionnement du cœur. L'effet bénéfique est possible à partir d'une ingestion de 250 mg de EPA et DHA.

La Choline contribue au métabolisme normal des lipides et de l'homocystéine, et à maintenir une fonction hépatique normale.

Qualité Essence Pure

Nouvelle génération d'huile de Krill, 100% authentique Krill Antarctique. Ultra concentré : procédé exclusif d'obtention qui permet une absorption maximale et une standardisation en acides gras Omega 3 EPA et DHA, phospholipides, choline et astaxanthine.

Une meilleure absorption et biodisponibilité : apports en acides gras Omega 3 plus efficace, bien que les longues chaînes de EPA et DHA soit facilement reconnues par le corps lorsqu'ils sont associés à des phospholipides, ce qui induit une meilleure incorporation cellulaire.

Pureté maximale, libre de contaminants et sans arrière goût de poisson.

Issus de pêche Eco-durable.

Ingrédients actifs /

Dose journalière (2 perles)

Huile de krill	1180 mg
Qui apporte:	
- Acide eicosapentaénoïque (EPA)	177 mg
- Acide docosahexaénoïque (DHA)	82,6 mg
- Choline	82,6 mg
- Phospholipides	660 mg
- Astaxanthine	120 mcg

Autres ingrédients : Capsule enveloppée (gélatine, glycérine, sorbitol et arôme de vanille). **Allergènes :** Contient des produits à base de crustacés.

Mode d'emploi : Prendre de 1 à 2 perles par jour.

Présentation : 60 perles.

Code produit : M33

Code Barres :



3 760152 680402



ULTRA

CONCENTRATION MAXIMUM

KRILL

Complément alimentaire à base d'huile de Krill, source naturelle d'acides gras Omega 3 sous forme de phospholipides, choline et astaxanthine.



Api-Nature

Qualité et efficacité

1-3 Place Marcel Rebuffat - Parc d'Activité de Villejust, 91971 - Courtaboeuf Cedex - France.

01 60 14 82 75 » Fax. 01 60 14 63 86 » www.api-nature.com

Ⓛ Les compléments alimentaires ne doivent pas être utilisés comme substituts d'une alimentation équilibrée et variée et d'un mode de vie sain. Ne pas dépasser la dose journalière recommandée. Garder hors de la portée des enfants. A conserver dans un endroit frais et sec. Selon la liste des Allégations de santé autorisées par le Règlement Européen n° 432/2012 et selon la déclaration inscrite au Registre de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA).